



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE
À LA CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 22 OCTOBRE 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, messieurs,

Je souhaite dans le contexte des attentats perpétrés à la Préfecture de Police de Paris, au nom de l'ensemble de notre organisation syndicale et des personnels techniques, rappeler en préambule de cette séance, notre total soutien aux forces de sécurité pour lesquelles les PATS assurent le soutien opérationnel.

Sur ce point précisément, nous souhaitons rappeler que le SNAPATSI a fait le choix, le soir même de ces événements dramatiques, de ne pas répondre à la sollicitation des médias. L'heure pour nous, n'était pas à l'affichage individuel, à la polémique mais au respect des familles, des proches, de nos collègues et au recueillement.

Ce que nous avons entendu dans les médias ce soir-là puis après, stigmatisant les gestionnaires RH ou clivant les corps de la police entre eux prétendant « qu'il y a les premiers servis et ceux qui sont la cinquième roue du carrosse », nous a paru inexact choquant et déplacé.

Il suffit de constater l'évolution ces dernières années du déroulement de carrière des ouvriers cuisiniers (création du 9^{ème} échelon dans chaque groupe, suppression du groupe V, réévaluation de la prime de rendement et création des groupes HCA, HCB) et l'impact positif de la fusion des adjoints techniques PN et IOM (augmentation significative des nominations à l'avancements dans les grades principaux, création des postes fonctionnels APST et du corps des contrôleurs) pour s'en rendre compte pour les corps techniques.

Beaucoup reste à faire mais beaucoup a déjà été fait aussi ces dernières années avec la participation du SNAPATSI et la signature apposée par sa secrétaire générale Nathalie MAKARSKI dans le protocole sécurité du 11 avril 2016.

Des progrès en termes de management, une politique RH avec des formations à tous les niveaux de la hiérarchie paraissent indispensables aujourd'hui afin de conjuguer sécurité, performance dans l'emploi et bien-être au travail pour tous.

Ceci s'obtient dans une concertation de qualité entre l'administration et les partenaires sociaux, (ceci s'appelle le dialogue social), mais certainement pas en vociférant dans des studios de radio ou de télévision en ne se représentant que soi-même.

La commission paritaire nationale qui nous réunit aujourd'hui, porte à son ordre du jour parmi les points présentés le projet de circulaire relative à la formation qualifiante des ouvriers cuisiniers de la police nationale.

Ce projet de circulaire, va enfin permettre aux ouvriers cuisiniers de se voir proposer dans le cadre de leurs modalités d'avancements, une avancée majeure inscrite dans le protocole sécurité du 11 avril 2016 à la demande du SNAPATSI, seul signataire pour les personnels techniques PN.

Le SNAPATSI a souhaité, malgré les contraintes de temps réduites imposées par l'administration, amender le plus sérieusement possible ce projet présenté par l'administration pour permettre à nos collègues ouvriers cuisiniers de bénéficier de dispositions de gestion de leur carrière et d'avancement les plus favorables.

Aujourd'hui, cependant les revendications du SNAPATSI n'ont pas encore été toutes prises en compte, notamment le maintien des dispositions particulières d'avancement des ouvriers anciens pourtant toujours d'actualité au ministère de la défense.

Le SNAPATSI rappelle aussi la situation atypique des ouvriers cuisiniers, liée à l'application d'un moratoire sur leurs recrutements.

La déflation de leur effectif, consécutive à ce moratoire, engendre une baisse systématique du nombre de postes de chefs d'équipes pour eux tant pour les temporaires que pour les permanents.

Ceci est cadré règlementairement par le plafond de nominations de ces chefs d'équipes limité à 10% de l'effectif global des ouvriers cuisiniers.

Le SNAPATSI rappelle que cette baisse des volumes de chefs d'équipes peut être compensée à responsabilités égales dans l'emploi par la nomination à La Hors Catégorie B des ouvriers cuisiniers HCA remplissant les mêmes fonctions.

La nomination de chefs d'équipes à La Hors Catégorie B induisant déraisonnablement un cumul limitatif dans cette démarche a été comprise et refusée par l'administration et tous les syndicats représentatifs.

A la demande du SNAPATSI, ceci a fait consensus lors de la CPN d'installation à l'issue des élections professionnelles de 2018.

Le SNAPATSI demande que les positions prises par cette instance restent tenues sur l'ensemble de la mandature comme si était engagée l'administration.

Le SNAPATSI veillera, durant nos échanges nombreux, à ce que les ouvriers d'Etat cuisiniers puissent, malgré leur situation atypique due à l'application du moratoire sur leur recrutement, toujours être défendus quelle que soit leur direction d'emploi d'appartenance.

Nous souhaitons aussi le respect de la répartition par direction d'emploi des nominations au choix en lien avec les ratios d'avancements fixés à chaque fois que cela est possible tant pour les avancements d'échelons que de groupes.

Les ouvriers cuisiniers doivent tous, quelle que soit leur direction d'appartenance, comme pour les autres corps de la Police Nationale, bénéficier de perspectives de carrière et de mobilité tant qu'ils seront présents en qualité de personnels d'encadrement des services de restauration de la Police Nationale.

Le SNAPATSI CGC demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance

Les représentants du personnel